

Les familles au bord du burn-out fiscal

PROPOSITIONS DES AFC | RECONSTRUIRE LA POLITIQUE FAMILIALE

Face aux dégradations répétées et aveugles de la politique familiale, nous n'envisageons pas un simple retour au statu quo.

En particulier, la France a besoin :

- d'un système éducatif efficace
- de perspectives socio-économiques longues (sécurité, compétitivité, initiative, bien être, plein emploi, etc.) à la fois favorables et crédibles
- d'une politique familiale solidaire, équitable et stable

Mais ces réformes doivent respecter des orientations **claires et fortes** que nous souhaitons rappeler à l'attention des Français et de leurs responsables politiques. Nous retenons trois grandes orientations : **Solidarité, Équité, Stabilité** dont découlent des **propositions concrètes**.

Solidarité | La société est forte des apports des uns aux autres

Les bénéfices que chacun tire des apports des autres doivent être reconnus et mis en valeur, ce qui favorisera un climat social paisible, et développera ces apports mutuels.

Parmi ces apports, il y a la solidarité entre les générations :

- chaque jeune bénéficie de la richesse socio économique élaborée par les générations précédentes : formation, culture, infrastructures, etc.
- chaque moins jeune bénéficie aussi de l'activité socio économique des plus jeunes (par le biais notamment des cotisations sociales, de l'impôt...)
- les plus fragiles sont soutenus par les moins fragiles, etc.

La société doit donc **combinaison des systèmes de redistribution** (les plus aisés contribuent plus aux systèmes de formation, aux infrastructures... etc.) **et les systèmes de palliation** (destinés aux blessés socio économiques aux laissés pour comptes...) avec **des systèmes de solidarité par lesquels la société reconnaît et encourage les apports spécifiques de certains membres de la société**.

Parmi les apports les plus critiques, une mention particulière doit être faite de l'accueil de l'enfant dans les familles et de leur mission éducative qui ne bénéficie pas au seul enfant mais aussi à l'ensemble de la société (apport économique autant que culturel).

Les avantages pour la société sont en effet :

- la pérennisation de l'ensemble des équilibres socio-économiques ;
- la dynamisation de la consommation et le fondement d'une croissance durable
- la pérennisation des systèmes de retraite par répartition qui bénéficient à tous de manière identique quel que soit le nombre d'enfants accueilli !

C'est cette solidarité qui est historiquement à la source de l'universalité de la politique familiale, principe qu'il nous paraît souhaitable de développer plutôt que de l'atrophier et de le défigurer.

Il nous faut donc rapidement **rétablir cette solidarité à l'égard des familles qui supportent la charge de l'avenir de notre pays, alors qu'elle a été rompue** par l'acharnement fiscal de ces dernières années. Certains enfants ont ainsi été discriminés au prétexte qu'ils seraient nés dans une famille aux revenus nominaux plus élevés, ce qui ignore que leur apport sera équivalent à celui des enfants des autres familles. Ce dans un contexte où le taux de renouvellement de la population en France est tout juste suffisant, ce qui constitue une alerte grave dans une situation de faillite latente du système français, en particulier celui des retraites.

C'est du reste ce qui se traduit dans le sondage par :

- le fort sentiment de ras-le-bol fiscal,
- le sentiment de stérilité politique qui caractérise les dispositions du Gouvernement dans un contexte où il est urgent d'apporter des solutions aux difficultés économiques dont chacun est le témoin.

Il faut repenser le bon équilibre entre solidarité et redistribution.

Égalité | Prendre en considération la composition de la famille

Pour être juste l'élaboration de **la politique familiale** ne peut **reposer sur** le seul niveau de revenu mais elle doit, au contraire, prendre en considération **les charges liées à la composition de la famille (nombre d'enfants, parents à charge...)**.

Le sondage met d'ailleurs en évidence que la rupture d'égalité est largement perçue, quel que soient les options et les sensibilités politiques des Français. C'est ainsi que le sondage enregistre une forte convergence d'opinion en général pour les électors de MM et Mme Mélançon, Sarkozy ou Le Pen.

Car il faut **prendre en considération** non seulement les revenus mais aussi le **nombre de personnes qui constituent le ménage** (enfants, personne âgée à charge, etc.).

Naturellement on ne peut s'en tenir à la consommation par personne : les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille.

En définitive, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, les démographes et les économistes utilisent une mesure du revenu corrigée non

pas de manière simpliste par le nombre de personnes composant le ménage, mais par des unités de consommation, et ce à l'aide d'une échelle d'équivalence qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage.

Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Il faut aussi **prendre en compte** de manière simple mais réaliste, **les dépenses spécifiques aux différents types d'organisation familiale** : ainsi les familles monoparentales et les familles poly-actives sont contraintes d'engager des frais pour la garde des enfants...

C'est ainsi en particulier que :

- **le système allocataire doit prendre en compte les besoins liés à la taille de la famille** qui varient suivant l'unité de consommation mais **aussi les besoins liés à l'organisation du foyer** ;
- **le système fiscal** doit prendre en compte non le revenu nominal (ce que gagne le ménage) mais **le revenu divisé par le nombre d'unités de consommation**, puisque le revenu couvre des besoins différents suivant la taille de la famille (notion seulement partiellement prise en compte par le quotient familial du fait du plafonnement).

Stabilité | 1 enfant : 25 ans d'engagement d'une famille à l'égard de la société

Accueillir un enfant, c'est un engagement d'une famille à l'égard de la société sur 25 ans. Les mécanismes de solidarité (fiscaux et allocataires) doivent répondre à un tel engagement par un engagement de durée similaire.

Aujourd'hui la mise sous condition de ressources tire le tapis sous le pied de familles qui se sont endettées pour se loger, pour acheter une voiture plus grande... Cette mise sous condition de ressources est d'autant plus mordante qu'elle accentue les effets douloureux de deux réductions successives du plafond du quotient familial.

Ce n'est pas un hasard si les familles avec deux enfants sont très sensibles aux impacts négatifs produits par les ruptures imposées à la politique familiale française : ils les vivent directement.

Mais le sondage révèle aussi que la rupture en matière de politique familiale est en fait une rupture de confiance générale : les Français anticipent désormais la généralisation de la pratique des plafonds qui peuvent s'appliquer aussi à la couverture maladie, puis être abaissés progressivement comme cela a été le cas pour le quotient familial.

Nous proposons donc que désormais la politique familiale :

- applique systématiquement une **obligation de non rétroactivité** et/ou prévoie des **dispositions de transition lors de ses évolutions** ;
- résulte non d'arbitrages politiques fluctuants chaque année mais d'une loi de programmation qui l'inscrive dans une démarche de gestion pluriannuelle, ces lois de programmation de politique familiale devant faire l'objet systématiquement d'une analyse d'impact pour les familles.

Les conditions du succès | Se concerter et consulter, dans une transparence effective

La concertation est indispensable parce qu'il s'agit pour la France de **passer d'urgence** d'un système politique **de rhétorique et de tours de passe-passe** qui cherche à **masquer ses approches comptables, vers un système de transparence et d'appropriation des objectifs et des priorités** : derrière les mots il faut désormais montrer qu'il y a une réalité.

Dorénavant, il ne suffit plus de prononcer le mot d'égalité pour que les français croient que les dispositions proposées sont effectivement égalitaires. Ainsi par exemple chacun constate :

- que la mise sous condition de ressources a été présentée par le Gouvernement comme une réforme de justice, mais aussi que le virage vers la redistribution a été masqué volontairement, tout autant que le différentiel de dépenses d'une structure familiale à l'autre...
- que, de la même manière, si la réforme du congé parental a été présentée comme la recherche d'une égalité homme-femme, les difficultés économiques actuelles, et la fragilité des familles qui conduisent l'un ou l'autre à ne pouvoir prendre le congé parental, montrent que la mesure n'est en fait qu'une source d'économie budgétaire pour l'État.

Pour être partagées et appropriées, les lois de programmation de politique familiale doivent être soumises à un réel débat national.

Il s'agit pour le législateur, avant de définir les orientations durables, d'animer **un vaste dispositif d'écoute et de débat sur le terrain auprès des familles**. Débat **décentralisé**, comme cela a été fait pour la révision de lois de bioéthique, **dont les résultats sont publiés et transparents**. Débat, enfin, **appuyé** bien entendu **par le mouvement familial aux cotés des partenaires sociaux habituels**.

Les AFC porteront lors des prochains débats nationaux la nécessité de cette nouvelle orientation d'une politique familiale fondée sur la solidarité, l'égalité et la stabilité, afin d'encourager les familles à prendre toute leur part dans l'avenir de notre pays.